



COMITÉ D'HYGIENE , DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

NOTE DE SYNTHÈSE

Réunion du CHSCT du 28 juin 2022

Le vingt huit juin deux mille vingt deux, à quinze heures trente, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Madame Diane HINGRAY, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Diane HINGRAY,
Fabien LE PALLEC,
Patricia LE BOULAIRE
Luiguy AJAX

En qualité de représentants du personnel :

Catherine BATON,
Murielle JEGAT,
Jérôme LE GARFF,
Marie-Anne RUELOUX,
Marie-Anne LE DOUSSAL

Assistaient également à la réunion :

Bonaventure MENEUX, directeur général de services
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines
Emilie LE REGUER, Assistante de Prévention
Jérôme LE MEUR, directeur des services techniques

Absents excusés :

Aurélié RIO,
Viviane LE GOUEFF

Laetitia BEMELMANS,
Valérie BUREAU,
Anne-Sophie QUINTIN.
Dr AUFFRET.

Présentation de l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du CHSCT du 13 décembre 2021

Avis du CHSCT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*
Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

1. Présentation des accidents de service

Services Techniques

Date : Le lundi 6 décembre 2021

Heure : 14h30

Horaire de travail le jour de l'accident : 7h50 – 11h50 et 13h20 – 16h20

Lieu : Devant la Salle Marie-Josèphe Le Borgne

Circonstances : L'agent s'est penché pour prendre, dans chaque main, un enrouleur électrique et il s'est bloqué le dos.

Equipements de protection individuelle portés : Chaussures de sécurité + tenue de travail

Premiers soins : néant

Nombre de jours d'arrêt : 18 jours arrêt du 6 au 24 décembre 2021

Consolidation au 03 janvier 2022 (reprise du travail).

Services Techniques

Date : Le jeudi 16 décembre 2021

Heure : 9h45

Horaire de travail le jour de l'accident : 8h00 – 12h00

Lieu : Dans le cimetière communal

Circonstances : Les pompes funèbres ont ouvert une concession dans le cimetière communal afin que l'agent puisse faire une réduction de corps. En attendant l'exhumation, une tôle a été posée sur le caveau. Lors de la manipulation de la tôle, l'agent a ressenti une vive douleur dans l'avant-bras gauche.

Lésion : claquage avant-bras gauche

Equipements de protection individuelle portés : Bottes de sécurité, combinaison de travail et gants.

Premiers soins : néant

Nombre de jours d'arrêt : 19 jours arrêt du 16 décembre 2021 au 3 janvier 2022
Soins du 4 janvier 2022 au 18 avril 2022

Certificat final : consolidation avec séquelles au 29 avril 2022.

Service Enfance/Jeunesse/Restauration

Date : Le mardi 12 avril 2022

Heure : 17h45

Horaire de travail le jour de l'accident : 8h45 – 17h45

Lieu : Garderie - Salle Marie-Josèphe LE BORGNE

Circonstances : Lors de la garderie ALSH vers 17h45, un groupe d'enfants jouaient au foot avec l'animateur, le ballon était en l'air, un petit garçon a mis la tête pour le rattraper et l'agent le pied. Il y a eu un gros choc.

Lésions : Entorse pied droit – métacarpe

Equipements de protection individuelle portés : Néant

Premiers soins : Les premiers soins ont été effectués, par l'agent auprès du petit garçon qui a eu sa lèvre un peu amochée. Pas de soins pour l'agent.

Nombre de jours d'arrêt : 10 jours arrêt du 12 au 22 avril 2022

Certificat final : guérison apparente avec possibilité de rechute ultérieure (au 22 avril 2022)

Reconnaissance par l'assurance maladie que « l'accident est bien lié à son activité professionnelle ».

Service Action culturelle

Date : Le mardi 21 avril 2022

Heure : 8h15

Horaire de travail le jour de l'accident : 9h00 – 12h30 – 13h30 – 16h30 (formation)

Lieu : Gare de Métro Matabiau à Toulouse

Circonstances : L'agent était en route pour son lieu de formation ; elle s'apprêtait à descendre dans le métro, elle a raté une marche en cherchant son masque dans son sac. Sa fille étant avec elle, l'a rattrapée et lui a évité ainsi de tomber, mais elle s'est tout de même tordu la cheville.

Lésion : Entorse cheville gauche

Equipements de protection individuelle portés : Néant

Nombre de jours d'arrêt : 0 jour Soins du 25 avril au 13 juin 2022

Certificat final : guérison apparente avec possibilité de rechute ultérieure (au 13 juin 2022)

Service Enfance/Jeunesse/Restauration

Date : Le mardi 3 mai 2022

Heure : 15h30

Horaire de travail le jour de l'accident : 12h00 – 17h15

Lieu : Restaurant scolaire de Pluvigner

Circonstances : Dans l'espace plonge du restaurant scolaire, l'agent s'est dirigé vers la zone de lavage et a glissé sur le sol mouillé.

Equipements de protection individuelle portés : Equipement de travail + bottes de plonge.

Premiers soins :

Nombre de jours d'arrêt : 60 jours

Arrêt du 03 mai 2022 au 01 juillet 2020

Une expertise auprès d'un médecin agréé sera organisée afin de vérifier s'il existe un lien entre l'accident du 3 mai avec un précédent accident de service intervenu le 19 septembre 2020 et pour lequel le siège des lésions est identique.

Services Techniques

Date : Le lundi 16 mai 2022

Heure : 14h30

Horaire de travail le jour de l'accident : 08h00 – 12h00 13h30 – 17h30

Lieu : Dans les tribunes du terrain de foot à l'intérieur de la buvette

Circonstances : 2 agents ont monté deux meubles pour les mettre dans l'espace buvette des tribunes. Ils ont monté les meubles à l'extérieur et les ont portés pour les mettre en place à l'intérieur de la pièce. L'agent a voulu mettre le 1^{er} meuble au sol mais son collègue ne l'a pas baissé en même temps, il y a eu alors un déséquilibre, le meuble a penché et la porte, coulissante, a glissé et s'est refermée sur le doigt du premier agent.

Le lendemain, son responsable lui a demandé de faire une radio pour voir s'il y avait quelque chose de cassé.

Lésions : Contusion majeur gauche..

Il doit mettre de la glace sur son doigt tous les jours et prendre des médicaments jusqu'au 27 mai.

Equipements de protection individuelle portés : Bottes de sécurité, combinaison de travail et gants.

Premiers soins : Après le choc, il a mis son doigt sous l'eau froide.

Nombre de jours d'arrêt : 19 jours

Soins du 17 au 27 mai 2022

Services Techniques

Date : Le vendredi 20 juin 2022

Heure : 12h45

Horaire de travail le jour de l'accident : 06h00 – 13h00

Lieu : Kerantalud à Pluvigner.

Circonstances : L'agent est descendu du tracteur pour ramasser le dernier panneau de signalisation lors de son activité de fauchage. Sa jambe gauche a lâché et il est tombé en arrière, de toute sa hauteur. Son coude droit a tapé sur le sol ainsi que sa tête.

Lésions : Hématome coude droit volumineux.

Equipements de protection individuelle portés : Tenue de travail et chaussures haute de sécurité.

Premiers soins : Pas de premier soin. A pris du doliprane dans le week-end.

Nombre de jours d'arrêt : 6 jours Arrêt du 20 au 25 juin 2022.

Un rendez-vous médical a été pris avec le médecin du travail pour faire le point sur la santé de l'agent.

2. Demande de reconnaissance de maladie professionnelle

Statut : agent non titulaire

Service : Restaurant scolaire

Missions : chargé de la plonge au restaurant scolaire depuis le 30 août 2019 ainsi que de l'entretien des locaux communaux à compter de septembre 2021.

Lésions : tendinite épaule, coude et poignet droit
tendinite épaule, coude et poignet gauche

Arrêts de travail : néant

Demande de reconnaissance d'une maladie professionnelle par le médecin traitant le 09 février 2022.
Maladie professionnelle n°57 (affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail)
Demande en cours d'instruction par la CPAM.

En collaboration avec le nouveau responsable, une étude auprès d'autres restaurants scolaires sera effectuée afin d'étudier les possibilités d'amélioration de la desserte des enfants. Il paraît souhaitable d'envisager un roulement sur les postes de plonge physiquement pénibles.

3. Point sur les remarques des différents registres de santé et de sécurité au travail

Registres de santé et de sécurité au travail

Services Techniques

Le lundi 17 janvier 2022 :

« En chargeant des branches, une branche a effleuré l'œil gauche de l'agent, il n'a pas eu le temps de fermer la paupière. L'agent portait des chaussures, des gants, mais pas de lunettes ni de visière. »

Multi 'Accueil

Le mardi 1^{er} février 2022 :

« L'agent qui tenait un enfant dans les bras a chuté en voulant éviter un bébé au sol et s'est fait mal. L'agent a pris un Doliprane. »

Multi 'Accueil

Le mardi 1^{er} mars 2022 :

L'agent était assise sur le coin d'une chaise en bois adaptée aux adultes, le pied de la chaise s'est cassé, l'agent est alors tombée au sol. Elle n'est pas blessée.

Restaurant scolaire :

Le vendredi 4 mars 2022 :

« En sortant la planche à découper du lave-vaisselle, cette dernière est tombée sur le doigt de l'agent (annulaire G). L'agent a appliqué de la glace + de l'arnica. »

Restaurant scolaire Pluvigner :

Le jeudi 24 mars 2022 :

« En sortant un plat du four, un autre plat collé en dessous est tombé sur le pied de l'agent.»

Une réflexion a débuté pour savoir s'il fallait équiper les agents chargés de la distribution des repas, dans la partie maternelle, de chaussures de sécurité. La responsable du service recommande d'espacer lorsque cela est possible les plats dans l'armoire maintien au chaud.

Service culturel :

Le samedi 18 juin 2022 :

« L'agent a fait une insolation lors de la fête du 18 juin, elle a travaillé de 13h00 à 23h30.»

Une réunion bilan de la fête de la musique sera organisée afin de revoir l'organisation des différentes missions pour l'année 2023.

Registre de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes

Néant.

Registre des dangers graves et imminents

Néant.

4. Présentation du rapport d'activité de l'année 2021 de la médecine professionnelle et préventive

Le rapport d'activité présenté par la médecine professionnelle et préventive récapitule l'ensemble des visites demandées par la collectivité ainsi que celles demandées par les agents.

Examens cliniques effectués :

	2021	2020	2019
EXAMENS MEDICAUX PERIODIQUES			
Visites médicales périodiques non SMR (obligatoire)	8	21	30
Visites médicales périodiques (obligatoire)	2	0	0
Entretiens infirmiers	11		
EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUES			
Visite d'embauche (obligatoire)	3	2	3
Visite de pré reprise (recommandée)	3	0	9
Visite de reprise (recommandée)	1	1	4
Visite à la demande de la collectivité (recommandée)	8	0	2
Visite à la demande de l'agent (obligatoire)	1	0	3
Visite à la demande du médecin (obligatoire)	2	1	0
Télé conseil	2	4	0
TOTAL	41	29	51

Conclusions des examens cliniques :

	2021	2020	2019
Avis favorable (AF)	18	23	31
AF avec aménagement de poste de travail	1	0	2
AF avec aménagements temporaire	5	2	2
AF avec restrictions	2	1	5
En arrêt sans avis	3	0	10
Sans Avis	11	3	1
TOTAL	40	29	51

5. Présentation du RASSCT de l'année 2021

La collectivité doit établir annuellement un rapport faisant le bilan de la situation générale en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Ce rapport est un véritable outil de gestion des ressources humaines qui permet de suivre chaque année l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles dans chaque collectivité.
Voir document ci-joint.

Avis du CHSCT :

Collège Agents : Avis favorable à l'unanimité

Collège élus : Avis favorable à l'unanimité

6. Questions diverses :

- Problèmes de chauffage au multi-accueil : la remise en service à l'automne sera-t-elle possible ?
Normalement les travaux seront effectués pour le mois d'octobre. Pendant les travaux, dans l'attente de l'installation du réseau d'eau provisoire, il y aura une coupure d'eau chaude pour une journée.

- Restaurant scolaire :

- Bouchons d'oreille : en raison du renouvellement régulier des agents travaillant au restaurant scolaire, faut-il prévoir une nouvelle commande de bouchons d'oreilles ?

Il convient de vérifier s'il existe des dispositifs de protection autres que les bouchons moulés.

- Etude des problèmes de chaleur permanente (été comme hiver) qui font souffrir les agents comme les enfants : le chauffage peut-il être réglé ? Est-il envisageable d'installer des ventilateurs sécurisés ?

Face à ce constat, J LE MEUR propose de réduire d'un ou deux degrés le thermostat du chauffage pour pouvoir travailler dans de meilleures conditions. Il serait souhaitable également d'aérer le restaurant scolaire le matin en ouvrant les fenêtres pour bénéficier de la fraîcheur et de prendre l'habitude de baisser les rideaux lors des périodes ensoleillées.

- Mise en place de protocoles d'évacuation en cas d'incendie pour les bâtiments qui n'en ont pas encore.

Pour le moment, seuls l'ALSH, l'école Joseph Rollo et le Multi-Accueil ont réalisé ces protocoles d'évacuation et organisé des exercices. E LE REGUER relancera les responsables de services des structures restantes (mairie, services techniques, bibliothèque, école de musique ...) pour qu'ils réalisent leur protocole.

- Bilan sur les protocoles Covid : maintient-on les protocoles sanitaires actuels ? Peut-on envisager un assouplissement pour la rentrée ?

Il est envisagé pour le moment, un assouplissement en limitant la désinfection à une fois par jour dans les écoles. Face à l'arrivée récente de la 7ème vague, il convient d'attendre le mois d'août pour faire le point et prendre les meilleures dispositions pour la rentrée scolaire en s'appuyant sur les décisions gouvernementales.

- Points divers :

- Question de la surcharge de travail des agents des espaces verts et de la division bâtiment (manque de personnel, départs non remplacés, entretien des espaces verts accru par le désherbage des liaisons douces...).

Face aux difficultés de recrutement, J LE MEUR a indiqué qu'il a essayé de mettre en place une nouvelle organisation avec notamment des missions transférées aux entreprises privées (cimetières, taille de haies au complexe du Goh Lanno, nettoyage des courts de tennis extérieurs ...). F LE PALLEC propose de venir rencontrer les agents des services techniques, la 1^{ère} semaine de juillet, en compagnie de B MENEUX pour expliquer la nouvelle organisation. B MENEUX indique qu'il n'y a pas de volonté délibérée de ne pas recruter suite aux départs en retraite de deux agents. Il ajoute que la communication doit s'améliorer surtout devant une situation qui est évolutive.

Concernant les espaces verts, des réflexions seront à envisager pour les projets des années futures (rond point Beats Me, parc du pôle culturel ...).

- Système de fermeture de l'intérieur de la salle de la Madeleine : Le devis a été signé et les pièces sont en commande. Quand seront programmés les travaux ?

Les services techniques sont dans l'attente du retour de l'entreprise qui a été sollicité pour prévoir la date d'intervention.

- Est-il prévu un remplacement de la Ford Fiesta ?

B MENEUX indique que le minibus a vocation à remplacer la fiesta pour le service jeunesse et qu'il n'est pas prévu de remplacer la fiesta en 2022.

- Le véhicule de Police Municipale n'est pas adapté : il n'y a pas de place à l'arrière.

Il devient difficile pour les agents de la police municipale de transporter des objets encombrants (panneaux, drapeaux,...). Le coffre ne ferme plus. En cas de changement de véhicule, la police municipale souhaiterait un coffre plus volumineux et disposer d'une banquette arrière pour le transport de personnes.

- Point sur les travaux à prévoir au niveau de la porte d'entrée de l'accueil de la mairie.

L'entreprise chargée de la réalisation des travaux a été sélectionnée et les travaux sont prévus pour le mois d'octobre.

- Problème de luminosité trop importante de l'éclairage suite aux travaux de l'accueil et du bureau de l'état civil

Une intervention de l'entreprise concernée est prévue prochainement pour clôturer les travaux.

Diane HINGRAY

Présidente du CHSCT

CHSCT de PLUVIGNER



Catherine BATON

Secrétaire



Mardi 28 juin 2022